



Ministère du travail, de la santé et des solidarités

Arrêté du 11 mars 2024 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2024

La ministre du travail, de la santé et des solidarités ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat, notamment le 1° du II de l'article 25 ;

Vu le le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2014 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement »,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le domaine « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2024 :

Monsieur Frédéric LE RALLIER

Ingénieur du génie sanitaire en chef, honoraire
président ;

Madame Nathalie MALLET

Ingénieure du génie sanitaire en chef, agence régionale de santé Île-de-France, responsable du département « santé-environnement », vice-présidente ;

Monsieur Anthony BRASSEUR

Ingénieur d'études sanitaires, agence régionale de santé Normandie, responsable cellule « eau » ;

Madame Gaëlle CHATEAU

Ingénieure du génie sanitaire en chef, agence régionale de santé Hauts-de-France, chargée de mission régionale ;

Madame Marie-Noëlle FRISCH

Ingénieure d'études sanitaires principale, agence régionale de santé Île-de-France, responsable cellule « eau/RSI/LAV » ;

Madame Sophie MANTECA

Ingénieure d'études sanitaires, agence régionale de santé Normandie, responsable de la cellule « environnement extérieur littoral » ;

M. Jean-François VAUDOISOT

Ingénieur d'études sanitaires, agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine, responsable de la cellule « environnement extérieur ».

Article 2

En cas d'indisponibilité de Monsieur Frédéric LE RALLIER, la présidence sera assurée par Madame Nathalie MALLET.

Article 3

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

La directrice des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2024

La ministre du travail, de la santé et des
solidarités,
Pour la ministre et par délégation,

Faustine GOMAND
Cheffe du bureau concours, recrutement et
GPEC

